Emploi: assistance financière aux petites et moyennes entreprises PME innovantes et créatrices d'emploi. Rapport

2001/2183(COS) - 20/11/2001

La commission a adopté le rapport de M. Philip BUSHILL-MATTHEWS (PPE-DE, UK) sur le rapport de la Commission de l·an 2000. Elle approuve le contenu et l·analyse de ce dernier mais déplore le retard de publication. La commission parlementaire félicite le Fonds européen d·investissement (FEI) pour l'augmentation significative des demandes dans le cadre du mécanisme de soutien en faveur des PME. Cependant, un soin particulier doit être accordé à l·évaluation des projets et les instruments financiers destinés à promouvoir les PME doivent être adaptés aux besoins de ces entreprises. La commission approuve les révisions apportées au programme par le Conseil en décembre 2000 mais précise qu·aucune consultation préalable du Parlement n·a eu lieu au sujet des propositions. Le Parlement devrait participer à de telles discussions à l·avenir. La commission précise également que de véritables résultats ont été obtenus au cours des activités de l·an 2000 mais espère que les performances seront encore améliorées en 2001. L·accent mis sur le capital d·amorçage et les ·jeunes pousses· fait courir le risque de négliger d·autres éléments essentiels du cycle d·activité des PME, à savoir le développement permanent de l·activité, la première offre au public ou la vente ultérieure, qui peuvent chacun avoir un impact sur l·augmentation du nombre d·emplois. Capital-risque et prêts globaux ne devraient pas seulement être fournis aux PME qui se consacrent aux sciences de la vie, à la biotechnologie, aux TIC et aux multimédias mais devraient l·être aussi aux secteurs technologiques de pointe durables.